

ADMINISTRATION SSIAP



SOMMAIRE

CHAPITRES

01

LOGIGRAMME

02

AGRÉMENT OU RENOUELEMENT
D'AGRÉMENT

03

DEMANDE D'OUVERTURE DE SESSION
RECYCLAGE, REMISE A NIVEAU,
MODULES COMPLEMENTAIRES ET
FORMATION INITIALE

04

EXAMENS ET JURYS

05

ANNEXES

Table des matières

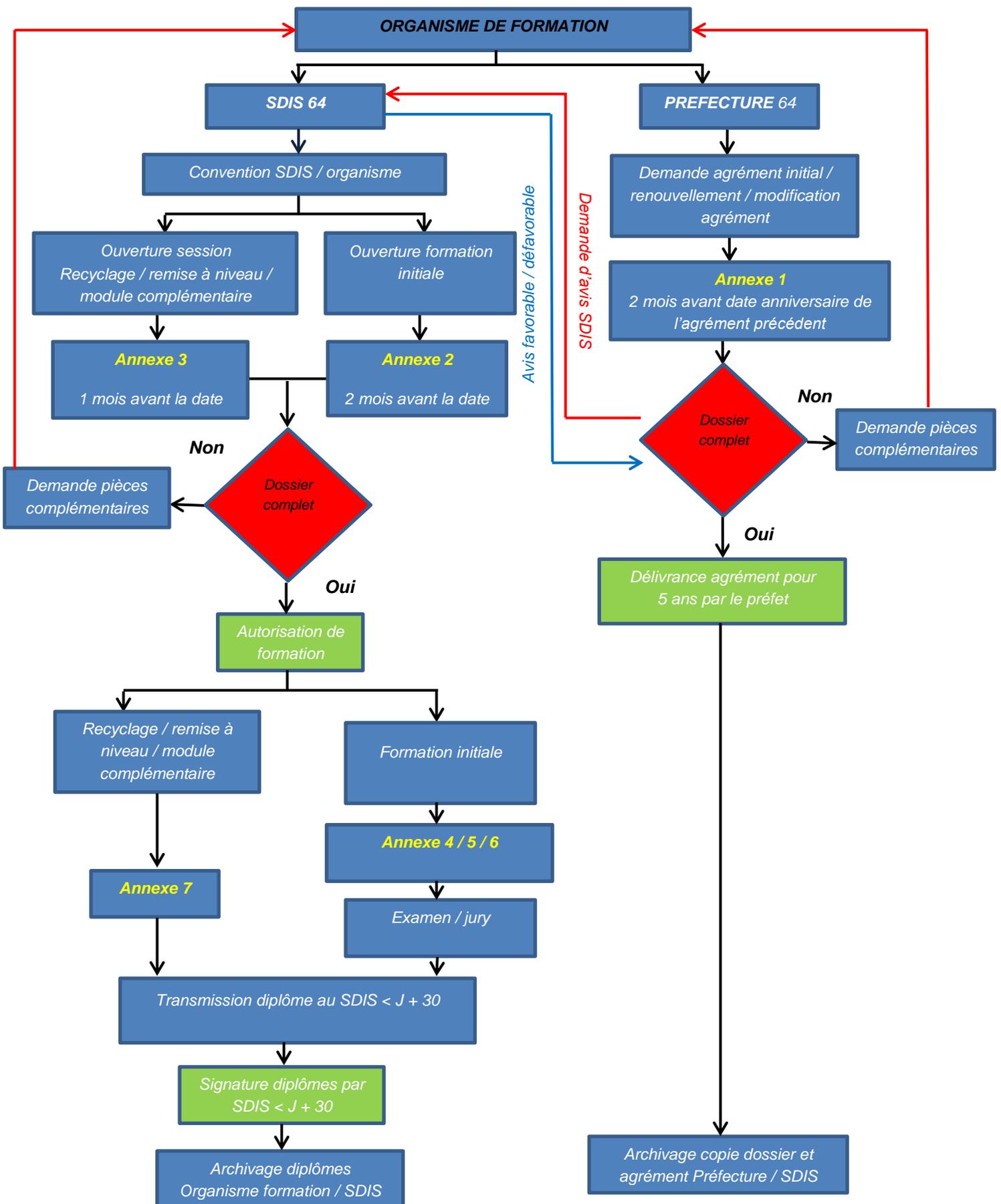
| | |
|--|-----------|
| CHAPITRE 01 – LE LOGIGRAMME | 5 |
| CHAPITRE 02 – AGRÉMENT, RENOUVELLEMENT D’AGRÉMENT, AVENANTS | 7 |
| CHAPITRE 03 – DEMANDE DE SESSION DE RECYCLAGE, REMISE À NIVEAU, MODULES COMPLÉMENTAIRES ET FORMATION INITIALE | 9 |
| A - Demande de session de recyclage, remise à niveau et modules complémentaires | 9 |
| B - Demande de session de formation initiale SSIAP 1, 2, 3 | 10 |
| CHAPITRE 04 – EXAMENS ET JURYS | 12 |
| CHAPITRE 05 - ANNEXES..... | 14 |
| A – ANNEXE 1 – LISTE DES ÉLÉMENTS CONCERNANT L’AGRÉMENT | 14 |
| B – ANNEXE 2 – LISTE DES ÉLÉMENTS POUR UNE FORMATION INITIALE..... | 16 |
| C – ANNEXE 3 – LISTE DES ÉLÉMENTS POUR UNE SESSION DE RECYCLAGE, REMISE À NIVEAU OU MODULES COMPLÉMENTAIRES | 18 |
| D – ANNEXE 4 – DÉCLARATION SUR L’HONNEUR SSIAP 1 | 19 |
| E – ANNEXE 5 - DÉCLARATION SUR L’HONNEUR SSIAP 2 | 20 |
| F – ANNEXE 6 - DÉCLARATION SUR L’HONNEUR SSIAP 3 | 21 |
| G – ANNEXE 7 – LISTE DES ÉLÉMENTS À FOURNIR POUR LES DIPLÔMES | 22 |
| H – ANNEXE 8 – FICHE D’ÉVALUTATION SSIAP 1 | 23 |

CHAPITRE

01

LE LOGIGRAMME DE L'ADMINISTRATION SSIAP

CHAPITRE 01 – LE LOGIGRAMME



CHAPITRE

02

**AGRÉMENT,
RENOUVELLEMENT
D'AGRÉMENT ET
AVENANTS**

CHAPITRE 02 – AGRÉMENT, RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT, AVENANTS

Centre de formation

- 2 mois avant la date (demande ou renouvellement), le centre de formation envoie toutes les pièces nécessaires (cf. annexe 1) à la préfecture des Pyrénées Atlantiques à l'adresse suivante :
SIDPC - 2 rue Maréchal Joffre - 64021 PAU CEDEX

Préfecture

- Réception du dossier et envoi de celui-ci au SDIS 64 pour avis

SDIS 64

- Vérification des éléments du dossier
- Demande de pièces complémentaires à la préfecture si besoin, qui elle-même fera la demande auprès du centre de formation
- Transmission de l'avis à la préfecture

Préfecture

- Si avis favorable du SDIS 64, délivrance de l'agrément ou renouvellement d'agrément pour une durée de 5 ans
- Si avis défavorable du SDIS 64, le centre de formation devra revoir les éléments ayant fait défaut

Attention

- Il est important de mettre à jour l'agrément ou le renouvellement notamment par rapport à la liste des formateurs auprès de la préfecture qui délivrera dans ces cas-là un avenant
- Réalisation d'un contrôle durant l'année de la demande et point de situation remis à M. le Préfet ou contrôle inopiné

CHAPITRE

03

DEMANDE DE SESSION DE RECYCLAGE, REMISE À NIVEAU, MODULES COMPLÉMENTAIRES ET FORMATION INITIALE

*A. Demande de session de recyclage,
remise à niveau et modules
complémentaires*

*B. Demande de session de formation
initiale*

CHAPITRE 03 – DEMANDE DE SESSION DE RECYCLAGE, REMISE À NIVEAU, MODULES COMPLÉMENTAIRES ET FORMATION INITIALE

A - Demande de session de recyclage, remise à niveau et modules complémentaires

Centre de formation

- Un mois avant la date du début de la formation, le centre fait une demande d'ouverture de session au SDIS 64 par mail à l'adresse suivante : secretariat.ggdr@sdis64.fr accompagnée des différents éléments nécessaires à son étude (cf. annexe 3, exemple : planning de session, agrément, coordonnées du responsable de formation, etc...) (art. 7 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

SDIS 64

- Etude des différents éléments du dossier
- Demande de pièces complémentaires par mail au centre de formation
- Transmission du courrier avec l'avis du SDIS 64 quant à l'ouverture de la session

Centre de formation

- Dans le cas de délivrance de diplômes, le centre les transmet dans les 30 jours qui suivent la fin de la formation accompagnés des éléments précisés à l'annexe 7

SDIS 64

- Signature des diplômes et envoi par voie postale au centre de formation dans les 30 jours qui suivent leur réception au SDIS 64
- Archivages des diplômes au SDIS 64

Centre de formation

- Deux mois avant la date du début de l'examen, le centre fait une demande d'ouverture de session au SDIS 64 par mail à l'adresse suivante : secretariat.ggdr@sdis64.fr accompagnée des différents éléments nécessaires à son étude (cf. annexe 2, exemple : planning de session, agrément, noms et qualifications des formateurs, etc...) (art. 8 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

SDIS 64

- Etude des différents éléments du dossier
- Demande de pièces complémentaires par mail au centre de formation
- Transmission du courrier avec l'avis du SDIS 64 quant à l'ouverture de la session

Centre de formation

- Dans les 15 jours qui précèdent le début de la formation, le centre transmet par mail au SDIS 64 les déclarations sur l'honneur concernant l'admissibilité des candidats (cf. annexe 4, 5, 6)
- Dans les 30 jours qui suivent l'examen, le centre transmet les diplômes par voie postale pour signature

SDIS 64

- Signature des diplômes et envoi par voie postale au centre de formation dans les 30 jours qui suivent leur réception au SDIS 64
- Archivages des diplômes au SDIS 64

CHAPITRE

04

EXAMENS ET JURYS

CHAPITRE 04 – EXAMENS ET JURYS

Pour rappel, une convention doit être signée au préalable avec le SDIS 64. Celle-ci est valable 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

SSIAP 1

Conditions d'admissibilité à transmettre au SDIS 64 15 jours avant le début de la formation via la déclaration sur l'honneur (cf. annexe 4)

12 stagiaires maximum

Contrôle de la pièce d'identité par le président du jury avant le début de l'épreuve et / ou des éléments concernant l'admissibilité

QCM de 30 questions

Epreuve pratique : ronde avec anomalies et sinistre

Le jury est composé du président et d'un chef de service de sécurité incendie en fonction hiérarchique dans un ERP ou IGH.

Un formateur ne peut participer au jury ni en qualité d'examineur, ni en qualité de président.

Le chef de service sécurité ne peut pas exercer dans la même entreprise ou structure que l'un des candidats présentés

Fiche d'évaluation (cf. annexe 8)

SSIAP 2

Conditions d'admissibilité à transmettre au SDIS 64 15 jours avant le début de la formation via la déclaration sur l'honneur (cf. annexe 5)

12 stagiaires maximum

Contrôle de la pièce d'identité par le président du jury avant le début de l'épreuve et / ou des éléments concernant l'admissibilité

QCM de 40 questions

Epreuve orale : animation d'une séquence pédagogique

Epreuve pratique : exercice de gestion du PC en situation de crise

Le jury est composé du président et de deux chefs de service de sécurité en fonction hiérarchique dont l'un au moins est en poste dans un ERP ou IGH.

Un formateur ne peut participer au jury ni en qualité d'examineur, ni en qualité de président.

Les chefs de service sécurité ne peuvent pas exercer dans la même entreprise ou structure que l'un des candidats présentés.

SSIAP 3

Conditions d'admissibilité à transmettre au SDIS 64 15 jours avant le début de la formation via la déclaration sur l'honneur (cf. annexe 6)

10 stagiaires maximum

Contrôle de la pièce d'identité par le président du jury avant le début de l'épreuve et / ou des éléments concernant l'admissibilité

Epreuve écrite :
QCM de 40 questions
Rédaction d'une note technique de sécurité

Epreuve orale : jury d'examen

Le jury est composé du président et de deux chefs de service de sécurité en fonction hiérarchique dont l'un au moins est en poste dans un ERP ou IGH.

Un formateur ne peut participer au jury ni en qualité d'examineur, ni en qualité de président.

Les chefs de service sécurité ne peuvent pas exercer dans la même entreprise ou structure que l'un des candidats présentés.

CHAPITRE

05

ANNEXES

A – ANNEXE 1

B – ANNEXE 2

C – ANNEXE 3

D – ANNEXE 4

E – ANNEXE 5

F – ANNEXE 6

G – ANNEXE 7

H – ANNEXE 8

LISTE DES ÉLÉMENTS À FOURNIR 2 MOIS AVANT POUR :

- L'OBTENTION DE L'AGREMENT**
- LE RENOUELEMENT DE L'AGREMENT
D'UN CENTRE DE FORMATION SSIAP
(article 12 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)**

• **SOCIETE**

Raison sociale :

Adresse :

N° d'identification :

➤ SIREN :

➤ SIRET :

Activité principale exercée :

Cadre juridique :

N° de déclaration d'activité :

N° d'agrément s'il s'agit d'un renouvellement :

• **RESPONSABLE**

Nom du représentant légal :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Bulletin n° 3 casier judiciaire de moins de 3 mois :

• **ADRESSE**

Adresse du siège social :

Adresse du lieu d'activité principale :

• **FORME JURIDIQUE**

Attestation de forme juridique :

• **ASSURANCE**

Nom de la compagnie d'assurance :

N° de contrat :

Date de prise d'effet :

Date de fin de contrat :

• **MATERIELS**

Moyen matériel et pédagogique

➤ **Désenfumage**

- Volet avec son système de déclenchement.....
- Clapet coupe-feu équipé

➤ **Eclairage de sécurité**

- Blocs d'éclairage permanents et non permanents

➤ **Moyens de secours**

- SSI A (exclu matériel informatique non agréé par le département 64).....
- Informatique : réception d'une alarme provenant d'un système informatique (UAE, prise en compte, traitement)
- Divers DI, DM, coupure d'urgence
- Extincteurs : eau, poudre, CO² si possible en coupe
- Aire de feu ou bac à feux écologiques à gaz
- RIA en état de fonctionnement.....
- Têtes d'extinction automatique à eau (non fixées) et enregistreur des événements avec possibilité de lecture
- Appareils émetteurs / récepteurs, modèle de points de contrôle de ronde
- Modèle d'imprimés (registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignation diverses)
- Téléphone (réception, appel)
- Registre de prise en compte des événements (heure, motif, localisation, traitement)

➤ **Matériel pédagogique**

- Système informatisé de réponses pour le QCM.....
- Matériel SSI A ou ERP avec SSI A

• **AUTORISATIONS / CONVENTIONS**

Autorisation administrative de réalisation des exercices pratiques sur feu réel

Convention autorisant ces exercices dans des conditions règlementaires

Bac à feux écologiques à gaz

Convention avec un ERP pour l'utilisation de matériels manquants

• **FORMATEURS**

Liste des formateurs.....

Qualifications des formateurs :.....

Engagements d'accord écrit de participation aux formations

CV des formateurs

Photocopie pièce d'identité des formateurs

• **PROGRAMME**

Programme détaillé avec découpage des horaires et nom des formateurs par séquence pédagogique.....

Cadre réservé au SDIS 64

Avis favorable Avis défavorable Demande de pièces complémentaires

B – ANNEXE 2 – LISTE DES ÉLÉMENTS POUR UNE FORMATION INITIALE

LISTE DES ELEMENTS A FOURNIR POUR UNE SESSION DE FORMATION INITIALE SSIAP 1, SSIAP 2, SSIAP 3 DEUX MOIS AVANT LA DATE DU DEBUT DE L'EXAMEN (article 8 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

• POINT 1 : CENTRE DE FORMATION

Nom du centre de formation :

Numéro d'agrément :

Lieu d'agrément :

Date de session :

Lieu de la formation :

Date d'examen :

Lieu d'examen :

Nombre de candidats :

• POINT 2 : FORMATEURS

Nom :

Qualification :

Attestation de recyclage SSIAP (< 3 ans) :

Attestation de secourisme (< 2 ans) :

Nom :

Qualification :

Attestation de recyclage SSIAP (< 3 ans) :

Attestation de secourisme (< 2 ans) :

• POINT 3 : FORMATEURS OCCASIONNELS (autres que ceux cités dans l'agrément)

Nom :

Qualification :

Attestation de recyclage SSIAP (< 3 ans) :

Attestation de secourisme (< 2 ans) :

Engagement d'accord écrit de participation aux formations

Curriculum vitae

Photocopie pièce identité

• POINT 4 : LIEU D'EXAMEN

Site avec matériel et équipements nécessaires :

Autorisation de l'exploitant ou du propriétaire pour mise à disposition des locaux :

Autorisation pour la manipulation des installations techniques pour les épreuves pratiques :

• POINT 5 : PLANNING DE SESSION

Tableau des séquences pédagogiques :

Nom, qualité, fonction et qualifications des formateurs encadrant chaque séquence

• POINT 6 : AGREMENT

Copie de l'arrêté d'agrément s'il provient d'un autre département

• **POINT 7 : JURY**

SSIAP 3 n° 1

Nom :

Fonction :

Qualification :

Attestation de recyclage SSIAP 3 (< 3 ans) :

Attestation de secourisme (< 2 ans) :

Nom de l'ERP ou IGH :

SSIAP 3 n° 2

Nom :

Fonction :

Qualification :

Attestation de recyclage SSIAP 3 (< 3 ans) :

Attestation de secourisme (< 2 ans) :

Nom de l'ERP ou IGH :



Les chefs de service de sécurité incendie (SSIAP 3) ne peuvent pas exercer dans la même entreprise ou structure que l'un des candidats présentés (article 9 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

**C – ANNEXE 3 – LISTE DES ÉLÉMENTS POUR UNE SESSION DE RECYCLAGE,
REMISE À NIVEAU OU MODULES COMPLÉMENTAIRES**

**LISTE DES ELEMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'OUVERTURE DE SESSION
RECYCLAGE, REMISE A NIVEAU OU MODULES COMPLEMENTAIRES UN MOIS AVANT LA
DATE PREVUE DU DEBUT DE LA FORMATION**

(article 8 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

Nom du centre de formation :

Numéro d'agrément :

Lieu d'agrément :

Date de session :

Lieu de la formation :

Nom du responsable de la formation :

Téléphone fixe et / ou portable :

Planning horaire de la session avec détail des enseignements :

Arrêté d'agrément pour les centres disposant d'un agrément dans un département différent de celui
du lieu de la formation.....

• **FORMATEURS**

Nom :

Qualification :

Attestation de recyclage SSIAP (< 3 ans) :

Attestation de secourisme (< 2 ans) :

Nom :

Qualification :

Attestation de recyclage SSIAP (< 3 ans) :

Attestation de secourisme (< 2 ans) :

• **FORMATEURS OCCASSIONNELS (autres que ceux cités dans l'agrément)**

Nom :

Qualification :

Attestation de recyclage SSIAP (< 3 ans) :

Attestation de secourisme (< 2 ans) :

Engagement d'accord écrit de participation aux formations

Curriculum vitae

Photocopie pièce identité

**Déclaration sur l'honneur SSIAP 1
à transmettre 15 jours avant la date d'examen**

(article 8 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

Je soussigné(e), choisis _____, responsable du centre de formation _____, déclare sur l'honneur que choisis
remplit bien les conditions suivantes pour se présenter à la formation SSIAP 1 tel que défini à l'article
4 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié à savoir :

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :
 - PSC 1 (de moins de 2 ans) en date du Cliquez ici pour entrer une date.
 - SST (en cours de validité) en date du Cliquez ici pour entrer une date.
 - PSE 1 (en cours de validité) en date du Cliquez ici pour entrer une date.
- Satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, de la capacité à rendre compte sur la
main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours
- Etre apte physiquement - certificat médical de moins de trois mois en date du Cliquez ici pour entrer
une date.

Fait à
Le Cliquez ici pour entrer une date.

Signature du responsable

Déclaration sur l'honneur SSIAP 2
à transmettre 15 jours avant la date d'examen
(article 8 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

Je soussigné(e), choisis _____, responsable du centre de formation _____, déclare sur l'honneur que choisis _____ remplit bien les conditions suivantes pour se présenter à la formation SSIAP 2 tel que défini à l'article 5 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié à savoir.

- Etre titulaire d'une des qualifications suivantes :
 - SSIAP 1 délivré dans les conditions de l'arrêté du 2 mai 2005 ou par équivalence.....
 - PRV 1
 - AP 1
 - Certificat de prévention
 - Baccalauréat professionnel spécialité « sécurité prévention »
 - Brevet professionnel « agent technique de prévention et de sécurité »
 - Certificat d'aptitude professionnel « agent de prévention et de sécurité »
 - Mention complémentaire « sécurité civile et d'entreprise »
 - Justificatif de la décision du ministre de l'intérieur prévue aux articles 3-1 à 3-3 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

- Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.....

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation de secourisme suivantes :
 - PSC 1 (de moins de 2 ans) en date du Cliquez ici pour entrer une date.....
 - SST (en cours de validité) en date du Cliquez ici pour entrer une date.....
 - PSE 1 (en cours de validité) en date du Cliquez ici pour entrer une date.

- Etre apte physiquement - certificat médical de moins de trois mois en date du Cliquez ici pour entrer une date.

Fait à
Le Cliquez ici pour entrer une date.

Signature du responsable

Déclaration sur l'honneur SSIAP 3
à transmettre 15 jours avant la date d'examen
(article 8 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

Je soussigné(e), choisir _____, responsable du centre de formation _____, déclare sur l'honneur que choisir _____ remplit bien les conditions suivantes pour se présenter à la formation SSIAP 3 tel que défini à l'article 6 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié à savoir.

- Disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience.....
- Etre titulaire du diplôme :
 - SSIAP 2 et justifier de trois ans d'expérience de la fonction. Cette expérience professionnelle doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.....
- Etre titulaire de l'une des attestations de formation de secourisme suivantes :
 - PSC 1 (de moins de 2 ans) en date du Cliquez ici pour entrer une date.....
 - SST (en cours de validité) en date du Cliquez ici pour entrer une date.....
 - PSE 1 (en cours de validité) en date du Cliquez ici pour entrer une date.
- Autre :
 - Préciser :

Fait à
Le Cliquez ici pour entrer une date.

Signature du responsable

**LISTE DES ELEMENTS A FOURNIR AVEC L'ENVOI DES DIPLOMES POUR LES
RECYCLAGES, REMISES A NIVEAU ET MODULES COMPLEMENTAIRES
(article 8 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)**

Fiche de présence signée du candidat :

Copie du diplôme SSIAP, d'une équivalence, d'un diplôme ERP et IGH de niveau 1 à 3 ou
décision de reconnaissance de qualification professionnelle délivrée par le ministre de l'intérieur : .

Attestation de secourisme (< à 2 ans) :

Certificat médical (< à 3 mois) pour les remises à niveau SSIAP 1, SSIAP 2 :

GRILLE D'ÉVALUATION SSIAP 1

Mise en situation - Evaluation pratique

| | |
|---|-------------------------------|
| Centre de formation : Site : | Date de l'examen : |
| Nom et prénom du candidat : | Nbre de présentation : |

PRESENTATION DU CANDIDAT ET PRISE EN COMPTE DE LA MISSION CONFIEE

| | | | |
|---|-----|---------------|-----|
| Le candidat a un savoir être adapté à sa fonction de SSIAP | Oui | Partiellement | Non |
| Le candidat s'assure de la compréhension des consignes en utilisant les plans de l'établissement. | Oui | Partiellement | Non |
| Le candidat ne redemande pas des explications sur les consignes données pendant la ronde : | Oui | Partiellement | Non |

PRISE EN COMPTE DU SSI

Temps alloué à cette séquence sans évaluation : 3 mns mns

| | | | |
|---|-----|---------------|-----|
| Le candidat identifie l'anomalie sur le SSI | Oui | Partiellement | Non |
| Le candidat sait analyser l'anomalie et donne la conduite à tenir. | Oui | Partiellement | Non |
| Le candidat restitue pendant la ronde les consignes données par le SSIAP 2. | Oui | Partiellement | Non |
| Le candidat répond à la question relative au SSI (cf. annexe) | Oui | Partiellement | Non |

REALISATION DE LA RONDE

Temps de référence de la phase d'évaluation (ronde) : ___mns

| | | | |
|--|---------|---------------|-------------|
| Le candidat se munit du matériel adapté. | Oui | Partiellement | Non |
| Le candidat réalise l'essai radio. | Oui | Partiellement | Non |
| Le candidat vérifie les points de contrôle lors de la ronde. | Oui | Partiellement | Non |
| Le candidat rend compte au chef d'équipe par radio. | Oui | Partiellement | Non |
| Le candidat répond aux questions relatives à la ronde. | Oui | Partiellement | Non |
| Temps de réalisation de la ronde : _____ mns. | Correct | Long | Hors délais |

REALISATION DU CAS CONCRET

LEVEE DE DOUTE

SECOURS A PERSONNE

| | | | |
|---|--------------------|---------------|-----|
| Le candidat met en œuvre les gestes adaptés. - En assurant la protection collective. - En assurant sa protection individuelle. | Oui | Partiellement | Non |
| Le candidat se munit du matériel adapté. | Oui | Partiellement | Non |
| Le candidat rend compte au chef d'équipe par radio. | Oui | Partiellement | Non |
| Si objectif non atteint | Oui | Partiellement | Non |
| Faute de sécurité grave remettant en cause l'intégrité de la victime, du matériel ou du personnel (victime non vue, électrocution...). | OUI éliminé | | |

REALISATION DE LA MAIN COURANTE

| | | | |
|---|------|---------------|--------------------|
| Le candidat renseigne l'ensemble des actions et les horaires. | Fait | Incomplet | Non fait |
| Le contenu de la main courante est compréhensible par le chef d'équipe. | Oui | Partiellement | Non éliminé |

| | |
|--------------|----------------|
| APTE* | INAPTE* |
|--------------|----------------|

| EVALUATEURS | | |
|-------------|------------|------------|
| NOM Prénom | NOM Prénom | NOM Prénom |
| | | |

(*) : Entourer la mention retenue.

GRILLE D'EVALUATION RONDE SSIAP 1

CONSIGNES GENERALES :

Le candidat mène les examinateurs au début de la ronde grâce aux plans de l'établissement qui seront disponibles au PC sécurité. Le chemin de ronde sera parsemé d'anomalies afin d'évaluer les réactions du candidat. Un temps de référence de la ronde sera déterminé par les examinateurs avant le début des épreuves. Le temps nécessaire sera laissé au candidat afin de finir sa ronde à part si ce dernier est hors délais. (Temps déterminé par les examinateurs). Dans ce cas le candidat sera arrêté et dirigé vers l'épreuve de cas concret.

Les deux questions principales seront posées à l'issue du cas concret.

 Les examinateurs se réservent le droit de questionner le candidat durant la ronde afin de lui demander de justifier certaines de ses actions.

Les points contrôlés :

| | | |
|--|----------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> DM | A <input type="checkbox"/> | Fait <input type="checkbox"/> Incomplet <input type="checkbox"/> Non fait <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Extincteurs | A <input type="checkbox"/> | Fait <input type="checkbox"/> Incomplet <input type="checkbox"/> Non fait <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> RIA | A <input type="checkbox"/> | Fait <input type="checkbox"/> Incomplet <input type="checkbox"/> Non fait <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Colonne sèche | A <input type="checkbox"/> | Fait <input type="checkbox"/> Incomplet <input type="checkbox"/> Non fait <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Eclairage de sécurité | A <input type="checkbox"/> | Fait <input type="checkbox"/> Incomplet <input type="checkbox"/> Non fait <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Plans de l'établissement | A <input type="checkbox"/> | Fait <input type="checkbox"/> Incomplet <input type="checkbox"/> Non fait <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Issue de secours | A <input type="checkbox"/> | Fait <input type="checkbox"/> Incomplet <input type="checkbox"/> Non fait <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Isolement locaux à risque | A <input type="checkbox"/> | Fait <input type="checkbox"/> Incomplet <input type="checkbox"/> Non fait <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Compartimentage | A <input type="checkbox"/> | Fait <input type="checkbox"/> Incomplet <input type="checkbox"/> Non fait <input type="checkbox"/> |

A : présence d'anomalie.

Questions posées lors de la ronde

Exemple : les questions peuvent changer.

- Quelles sont les notions indispensables au bon fonctionnement du désenfumage ?
 - Notion d'extraction.....
 - Notions d'amenée d'air.....
 - Notion d'ouverture des portes pour amenée d'air (balayage naturel).....
- Quelles sont les notions indispensables pour l'isolement des locaux à risque ?
 - Notion d'enveloppe coupe-feu
 - Notion de porte coupe-feu + ferme porte ou automatique

QUESTION POSEE SUR LE SSI

Quels sont les tests à réaliser sur le SSI ?

- Signal sonore et visuel SDI
- Signal sonore et visuel CMSI

GRILLE D'ÉVALUATION CAS CONCRET SSIAP 1
THEME N° 1

Consignes générales

Exemple : le cas peut changer.

Le cas concret se déroulera à la fin de la ronde. Le début de la mise en situation devra être maîtrisé par les examinateurs afin de permettre au candidat d'atteindre la fin de la ronde et ainsi pouvoir définir un temps de réalisation de cette dernière (critère défini dans l'évaluation de la ronde).

THEME: Feu dans un local avec présence de victime.

Matériel

- Machine à fumée,  Prendre en compte la détection incendie si elle existe.
- Mannequin.

Circonstances

A la fin de la ronde le candidat aperçoit une porte ouverte d'où de la fumée s'échappe. Une victime est présente dans le local à proximité de la porte. Le candidat avait en début de ronde l'information d'un dépôt de permis feu sur son parcours. Le feu est non maîtrisable.

Consignes

Pour le mode de déclenchement les examinateurs ont trois solutions.

- Le SSIAP 2 contacte le candidat par radio pour un déclenchement d'alarme incendie.
- Les examinateurs mènent le candidat à proximité du local.
- Le candidat respecte la consigne donnée par le SSIAP 2 à savoir : assurer une ronde au local permis feu.

Lors de l'action de vérification de l'absence de victime par le candidat les examinateurs lui indique par oral la notion de feu non maîtrisable.

Critères d'évaluation

Le candidat :

- rend compte au SSIAP 2 de la situation (bilan) :
- rend compte au SSIAP 2 de son engagement :
- se munit d'un extincteur et réalise l'essai (précision orale) :
- vérifie la présence de victime en assurant sa protection individuelle :
- réalise un dégagement d'urgence de la victime :
- referme la porte du local enfumé : (protection collective)
- rend compte au SSIAP 2 de la présence de victime :
- rend compte d'un feu non maîtrisable :
- fait évacuer les locaux adjacents :

Observations :